

ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel et/ou forestier
- Nca Secteur naturel à protéger en raison de son intérêt écologique
- Ns Secteur naturel destiné à la pratique du ski
- Nenr Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable
- Nb Secteur naturel protégé des rives des plans d'eau de montagne

ZONES AGRICOLES

- A Secteur pour le maintien et le développement de l'activité agricole
- Ap Secteur viticole et Champs de la Loire à protéger
- Aca Secteur agricole à protéger en raison de son intérêt écologique

ZONES URBAINES

- Up1 Centre-ville d'intérêt patrimonial
- Up2 Centre-bourg patrimonial et cœur historique
- U1 Centre-ville et secteur dense
- U1a Secteur de grands ensembles
- U2 Secteur d'extension avec habitat récent
- U2a Secteur pavillonnaire aux formes urbaines spécifiques
- U3 Secteur d'habitat individuel peu dense
- Uhpv Secteur de hameau récent
- Uhc Secteur de hameau constructible
- Ui Secteur bâti inondable

ZONES À URBANISER

- AluV Vacation résidentielle
- AluE Vacation économique + indice 1 à 6 (cf. zone Ue)
- Alum Vacation mixte
- AUL Vacation équipement et loisirs + indice 1 à 4 (cf. zone UL)
- AU Développement résidentiel à moyen terme
- AU Développement économique à moyen terme

PRESCRIPTIONS SE SUPERPOSANT AU ZONAGE

Éléments de paysage et éléments du patrimoine bâti à protéger (L151-19)

- Éléments bâtis d'intérêt architectural
- Vergers, jardins et parcs architecturaux d'intérêt patrimonial

Éléments de petit patrimoine

- Activités humaines
- Eau
- Religieux
- Muret en pierre / pisé à protéger

Éléments de paysage et éléments naturels à protéger (L151-23)

- Bande de préservation de part et d'autre des cours d'eau
- Vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux continuités écologiques
- Espaces cultivés dans le tissu bâti
- Secteur de zone humide présente
- Haies, ripisylves, alignements d'arbres
- Arbres à protéger

Éléments bâtis pouvant évoluer en zone A et N

- Périmètres d'implantation des nouvelles constructions
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités
- Bâtiment pouvant changer de destination - création d'un nouveau logement
- Bâtiment pouvant changer de destination - autre destination

Éléments de mixité sociale et fonctionnelle en zone urbaine

- Alignements commerciaux à protéger
- Alignements commerciaux à protéger renforcés
- Secteurs de préservation ou de développement de la diversité commerciale
- Secteurs de mixité sociale
- Périmètres de proximité avec les transports collectifs

AUTRES ÉLÉMENTS

- Zones inondables
- Alta chute de bloc sur falaises
- Orientations d'aménagement et de programmation IP
- « patrimoniale ; S = sectorielle ; E = économique ; EV = entrée de ville »
- Secteur protégé pour la richesse du sol et du sous-sol
- Emplacement réservé
- Périmètre d'étude d'un projet d'aménagement global
- Secteur avec taille minimale de logements
- Marge de recul
- Panneaux d'agglomération
- Cimetière

Plan Local d'urbanisme intercommunal
5.2 Règlement graphique
5.2.2 Zoom bourgs et villes
Chalain-le-Comtal

Projet arrêté le 25/11/2025

Logo: Loire Forez Agglo, epures

0 100 200 m
oct. 2025

